

# LIGUE REGIONALE DE TIR D'ALSACE

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE



**Samedi, le 25 novembre 2017**

**ESPACE ROLAND MERCIER ROTONDE**

**68160 SAINTE MARIE-AUX-MINES**

## 1. OUVERTURE ET BIENVENUE

Monsieur Hugues SENGER, président de la LRTA, accueille l'Assemblée Générale Ordinaire et ouvre la séance à 15:15h.

## 2. APPROBATION DE L'AG ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2015

Le procès-verbal de l'AG Ordinaire du 26 novembre 2016 qui s'était tenue la Maison Départementale des Sports du Bas-Rhin, 67000 Strasbourg a été adressé à tous les membres le 21 octobre 2017 et publié sur le site internet de la LRTA.

Aucune remarque, n'est parvenue au secrétariat de la LRTA, ni présentée lors de ces assises.

L'assemblée générale adopte le procès-verbal, à l'unanimité des voix présentes, sans abstention ni opposition, par vote à main levée, sans qu'aucun membre ni aucune voix ne demande le vote à scrutin secret.

## 3. NOMINATION DES SCRULATEURS

Se présentent :

- Mme. Elisabeth MANGIN - 03284362 - 0168003 - A.C.S. P.C. MULHOUSE
- M. Jean-Georges HAEUSSLER - 02510922 - 0168223 - S.T. GUNSBACH
- M. Charles LARONCHE – 00945550 - 0168100 - A.S.E.

L'assemblée générale accepte les scrutateurs à l'unanimité des voix présentes, sans abstention ni opposition, par vote à main levée, sans qu'aucun membre ni aucune voix ne demande le vote à scrutin secret.

## 4. VERIFICATION DES POUVOIRS

Le secrétaire général procède à la vérification des présences par l'appel des sociétés, membres de la LRTA.

A l'issue de l'appel, 70 sociétés de tir sur 98 sont représentées, réunissant 230 voix sur 318 possibles.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

## 5. RAPPORT D'ACTIVITES ET D'ORIENTATION

Le Président présente son rapport.  
(Voir en annexe).

## 6. RAPPORT FINANCIER

Le Trésorier Général, M. Denis BANGEL, commente le compte de résultats et le bilan de l'exercice 2016/2017. (Voir en annexe).

## 7. RAPPORT DES REVISEURS AUX COMPTES

M. Jean-Georges HAEUSSLER présente le rapport des réviseurs aux comptes établi le 22 novembre 2017 à (68) SIERENTZ, par:

Titulaires :

- **02510922 - M. Jean-Georges HAEUSSLER - 0168223 - S.T. GUNSBACH**
- 82444065 - M. Gilbert REMPP - 0167442 - S.T. WISSEMBOURG (*Excusé*)

Suppléants :

- **03284362 - Mme. Elisabeth MANGIN - 0168003 - A.C.S. P.C. MULHOUSE**
- 00309974 - M. Jacky SCHNIERINGER - 0168055 - A.S.O.R. ALTKIRCH(*Excusé*)
- 00382004 – M. Pierre HOLLNER – 0167245 – C.T. CTE URBAINE (*Excusé*)

En présence de M. Denis BANGEL, Trésorier et de M. Roland DEBENATH Président de la Commission Régionale des Finances.

Les réviseurs aux comptes félicitent le Trésorier et proposent à l'assemblée, de donner quitus au Trésorier.

## 8. BUDGET PREVISIONNEL

Le Trésorier Général, M. Denis BANGEL, présente le budget prévisionnel 2017-2018. (*Voir en annexe*).

## 9. DECHARGE AU TRESORIER

L'Assemblée Générale donne décharge au Trésorier à l'unanimité des voix présentes, sans abstention ni opposition, par vote à main levée, sans qu'aucun membre ni aucune voix ne demande le vote à scrutin secret.

## 10. DECHARGE AU COMITE

L'Assemblée Générale donne décharge au Comité, à l'unanimité des voix présentes, sans abstention ni opposition, par vote à main levée, sans qu'aucun membre ni aucune voix ne demande le vote à scrutin secret.

## 11. REVISEURS AUX COMPTES

Se présentent,

Titulaires :

- 02510922 - M. Jean-Georges HAEUSSLER - 0168223 - S.T. GUNSBACH.
- 82444065 - M. Gilbert REMPP - 0167442 - S.T. WISSEMBOURG.

Suppléants:

- 00945605 – M. Frédéric HAUTVAL- 0168297 - A.T.C.R. GUEBWILLER.

L'Assemblée Générale accepte les candidats à l'unanimité des voix présentes, sans abstention ni opposition, par vote à main levée, sans qu'aucun membre ni aucune voix ne demande le vote à scrutin secret.

## 12. DELEGUES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFTIR

Se présentent les personnes suivantes:

- 1<sup>er</sup> délégué : 00600038 - M. Hugues SENGER – 0167116-AMITIE LINGOLSHEIM
- 2<sup>ème</sup> délégué: 00629171 – M. Freddy KRUMM 0167393 - S.G.T. NIEDERBRONN
  
- 1<sup>er</sup> suppléant : 02515274 - Olivier SIGRIST - 0167442 - S.T. WISSEMBOURG
- 2<sup>ème</sup> suppléant: 03284163 - Gilles BOURGES - 0168062 - S.T. SIERENTZ

L'Assemblée Générale accepte les candidats à l'unanimité des voix présentes, sans abstention ni opposition, par vote à main levée, sans qu'aucun membre ni aucune voix ne demande le scrutin à bulletin secret.

## 13. DEFINITION DES TAUX DE COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

### 13A. COTISATIONS LICENCES – PART REGIONALE

#### **Licence « A » adulte : PAS d'augmentation.**

Pour le **Bas-Rhin** 81€

*Pour mémoire: FF-TIR = 55€ ; LRTA = 16€ et CDT'67 = 10€*

Pour le **Haut-Rhin** : 81€

*Pour mémoire: FF-TIR = 55€ ; LRTA = 16€ et CDT'68 = 10€*

#### **Licence « B » jeune : PAS d'augmentation.**

Pour tous : 40€

*Pour mémoire: FF-TIR = 36€ ; LRTA = 3€ et CDT'67 ou CDT'68 = 1€*

#### **Cotisation Société: PAS d'augmentation.**

Pour tous les clubs : 88€

*Pour mémoire: FF-TIR = 80€ ; LRTA = 8€*

L'Assemblée Générale accepte les parts régionales à l'unanimité des voix présentes, sans abstention ni opposition, par vote à main levée, sans qu'aucun membre ni aucune voix ne demande le vote à scrutin secret.

### 13B. ABSENCE AUX ASSEMBLEES GENERALES

*Tout club non représenté aux Assemblées Générales par un de ses membres dûment mandaté, sera redevable de : 100€.*

*Les sommes ainsi perçues seront intégrées dans les lignes budgétaires réservées aux jeunes.*

L'Assemblée Générale accepte le montant redevable pour absence aux assemblées générales, à l'unanimité des voix présentes, sans abstention ni opposition, par vote à main levée, sans qu'aucun membre ni aucune voix ne demande le vote à scrutin secret.

### 13C. RETARD DE PAYEMENTS DES DUS

*Les retards de paiement feront l'objet d'une majoration de 10% du montant des dus en sus, pour frais de suivi des dossiers, pour tout retard de paiement.*

*Le retard de paiement est constaté dans un délai de 2 mois après l'édition de la facture.*

*Après 2 rappels écrits, espacés de 30 jours, toute facture non honorée par un club, le Président de la LRTA proposera au Comité Directeur, le gel administratif à l'encontre du club défaillant jusqu'au paiement intégral des sommes dues.*

*Les CDTir'67 et 68, après délibération de leur Comité Directeur respectif, pourront saisir le Président de la LRTA en vue de demander le gel administratif à l'encontre du club défaillant en application des règles ci-dessus.*

*Les sommes ainsi perçues seront intégrées dans les lignes budgétaires réservées aux jeunes.*

L'Assemblée Générale accepte la majoration pour retard de paiement, à l'unanimité des voix présentes, sans abstention ni opposition, par vote à main levée, sans qu'aucun membre ni aucune voix ne demande le vote à scrutin secret.

### 13D. DEPASSEMENT DU DELAIS DE RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE

*Toute licence renouvelée non réglée à la date de l'assemblée générale, à savoir le dernier samedi du mois de novembre, est majorée de 10%, cachet de la poste faisant foi.*

*Les sommes ainsi perçues seront intégrées dans les lignes budgétaires réservées aux jeunes.*

L'Assemblée Générale accepte la majoration pour retard de renouvellement de la licence, à l'unanimité des voix présentes, sans abstention ni opposition, par vote à main levée, sans qu'aucun membre ni aucune voix ne demande le scrutin à bulletin secret.

### 14. VŒUX ET SUGGESTIONS

- M. Jean-Georges HAEUSSLER, président de la Société de Tir de GUNSBACH, 0168223, par lettre du 22/11/2017, pose la problématique du déplacement des jeunes aux compétitions, avec les armes soumises à détention. Il demande sa demande soit transmise à la FFTir pour réponse. *(Voir lettre en annexe)*

### 15. INTERVENTION DES INVITES

M. Patrice BENOIT, représentant M. Claude ABEL, Maire de Sainte-Marie-Aux-Mines souhaite la bienvenue à l'Assemblée Générale et remercie la LRTA d'avoir choisi sa commune pour ces assises. Il rappelle le soutien de la commune au club de Tir et dresse le tableau de l'activité culturelle et sportive sur ce territoire.

M. Jean-Claude GALMICHE, président de l'Office des Sports, de la Jeunesse et de la Culture de Sainte-Marie-Aux-Mines souligne le développement du Tir dans la commune ainsi que la bonne entente qui règne au sein du club au vu du grand nombre d'adhérents. Il relève avec intérêt la part jeunesse au sein de l'Ecole de Tir qui donne un attrait intergénérationnel largement soutenu par la municipalité.

M. Jean-Marc HAAS-BECKER, président du CROSA relève que le Tir se porte bien avec un taux de pénétration de 1 Alsacien sur 100 pratiquant le Tir qui est une culture Alsacienne.

Il fait remarquer que chaque canton possède au moins un club dont leur dynamisme et leur convivialité permettent une croissance constante des effectifs et la modernisation permanente des installations.

M. HAAS-BECKER souligne la bonne santé financière de la LRTA avec plus de 80% d'autofinancement tout en insistant sur la poursuite du développement de l'excellence sportive qui permettra aux décideurs institutionnels, d'accorder des aides au travers de conventionnements.

### 16. DIVERS

- A.T. KINGERSHEIM - 0168002 s'inquiète sur l'interdiction du port du « jeans » lors de compétition.
- Mme Isabelle CROMLIN, secrétaire Générale du CDTir'68 et responsable des commissions Féminines CDTir'68 et LRTA fait part de l'organisation d'une compétition réservée aux féminines, intitulé « GIRLY AIR TIR 68 ». Cette compétition se déroulera le 10 mars 2018 et regroupera les féminines du Haut-Rhin qui inviteront les féminines de Bas-Rhin.

### 17. REMISE DES DISTINCTIONS

M. FLECK Jean-Luc, ATCR Guebwiller.  
M. Charles LARONCHE, Egalitaire Colmar.  
Mme. Isabelle CROMLIN, Colmar 1889.  
M. Jean-Marie KOEHL, ATCR Guebwiller.  
M. Richard KUPIS, UORRM.  
M. Jean-Charles PIERREVELIN, Fréland.  
M. Marie-Claude VALENTIN, Fréland

---

#### Mérite Féréral "CHEVALIER" - Bronze

M. Hubert CHRISTNACHE >>> Sierentz  
M. Pascal SCHUELLE >>> Sierentz  
M. Denis BANGEL >>> Sierentz  
M. François DETRAYE >>> Sierentz  
M. Christian MUNCH >>> Sierentz  
BECK Alice >>> NIEDERBRONN  
BECK Henri >>> NIEDERBRONN  
EMPTAZ Louis >>> NIEDERBRONN  
HELBLING Lucien >>> NIEDERBRONN  
METZINGER Bernard >>> LINGOLSHEIM  
ROTH Georges >>> HOHENFELS

#### Mérite Féréral "GRAND OFFICIER" - Or

PAILLE Charles >>> UHLWILLER  
RISCH Noël >>> SELESTAT

---

#### Insignes honorifiques LRTA

##### BRONZE

ANCEL Philippe >>> ORBEY  
ARRAEZ Pierre >>> WITTENHEIM  
BAUMGRATZ Hubert >>> WUENHEIM  
BECHTEL Frédéric >>> COLMAR EGALITAIRE  
BECOULET Olivier >>> ORBEY  
BLANC Laurence >>> COLMAR EGALITAIRE  
BRUN Fabrice >>> WITTENHEIM  
CARDOSO Christian >>> WITTENHEIM  
CAULLERY Joël >>> WITTENHEIM  
CLO Bertrand >>> ORBEY  
CODIROSSO Thierry >>> SAUSHEIM  
DE OLIVEIRA Héloïse >>> COLMAR EGALITAIRE  
FELLMANN Denis >>> DURLINSDORF  
FUENTE Pedro >>> WITTENHEIM  
GRAFF Paul >>> NEUF-BRISACH  
HAEUSEL >>> TSM  
HAUTVAL Frédéric >>> GUEBWILLER

HERR Claude >>> HARTMANNSWILLER  
HOURTOULLE Philippe >>> FRELAND  
ILTIS Pascal >>> BOLLWILLER  
KENNER Ludivine >>> WITTENHEIM  
KIENLEN Hubert >>> COLMAR EGALITAIRE  
MURA Serge >>> WITTENHEIM  
OLIVIER Jean Luc >>> WITTENHEIM  
PIERRVELCIN Céline >>> FRELAND  
PINERO René >>> NIEDERBRONN  
PROMIS Stéphane >>> WITTENHEIM  
SAYER Jean René >>> FRELAND  
SCHNEIDER Thierry >>> NIEDERBRONN  
SCHULTZ Roland >>> COLMAR EGALITAIRE  
STOECKLÉ Jean >>> TSM  
SUBLON Jean Paul >>> WITTENHEIM  
VALENTIN Marie Claude >>> FRELAND  
VIGIE DU CAYLA Alain >>> FRELAND  
WOEFFLER Serge >>> NIEDERBRONN

Argent

FERRANTELLI Joseph >>> PEUGEOT MULHOUSE  
VILMANN Christian >>> NIEDERBRONN  
WOLF Martial >>> BT CERNAY

Or

FOURNIGAULT Jérôme >>> RIEDISHEIM  
KNORR Alain >>> NIEDERBRONN  
ZIBOLT Didier >>> CERNAY

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'assemblée générale à 18h25 et convie les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Fait à Strasbourg, le 8 janvier 2018.

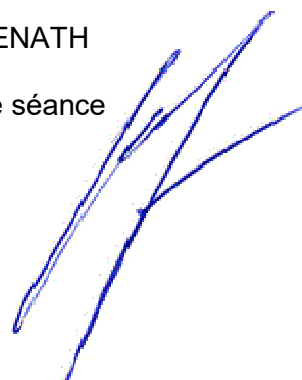
Hugues SENGER

Président de la LRTA



Roland DEBENATH

Secrétaire de séance



## **ANNEXES:**

- Compte d'exploitation et bilan 2015-2016 / Budget prévisionnel.
- Rapport d'activité et d'orientation.
- Lettre du 22/11/2017 de M. Jean-Georges HAEUSSLER, président de la Société de Tir de GUNSBACH, 0168223.



Comptes d'exploitation PRODUITS

	2016	2015	BP 2016	BP 2018
<b>Produits de gestion Courante</b>	<b>249 516,26</b>	<b>283 752,93</b>	<b>248 950</b>	<b>270 100</b>
70105 Ventes Licences	202 390,76	229 659,20	203 000	240 000
7021 Boutique	44,50	23,00	50	0
706 Prestations Ligue	2 380,00	3 290,00	3 000	3 000
7061 Convention Florence	2 540,00	2 400,00	2 500	2 400
7062 Convention CDT67	7 200,00	7 200,00	7 200	7 200
7065 Convention FFT	19 200,00	18 200,00	18 200	0
7067 Engagements Chpts Elé	10 871,00	11 673,00	10 000	12 000
7068 Engagements Chpts Hiver	4 890,00	6 092,00	5 000	5 500
706 Produits annuels	3 825,73	3 825,73	3 000	0
7705 Aménages AG	1 000,00	1 400,00		0
700 A Reclasseur				
<b>Subventions / Aides</b>	<b>45 656,90</b>	<b>31 854,34</b>	<b>38 500</b>	<b>30 000</b>
7401 Région Alsace	27 000,00	18 000,00	18 000	18 000
7402 CND5	13 000,00	11 000,00	14 500	11 000
7405 FFT	5 656,90	2 854,34	3 000	1 000
<b>Produits Divers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Commissions Boutique FFTF				
<b>Produits Financiers</b>	<b>9 062,85</b>	<b>2 062,96</b>	<b>3 000</b>	<b>5 068,07</b>
751	9 062,85	2 062,96	3 000	2 000
<b>Produits Exceptionnels</b>	<b>20 299,46</b>	<b>87 535,79</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
781 Produits Exceptionnels	11 000,00	55 000,00		
772 Produits SE/exercices antérieur	9 299,46	2 535,79		
<b>Total des Produits</b>	<b>324 535,47</b>	<b>375 196,02</b>	<b>287 450</b>	<b>302 100</b>
Total Produits	324 535,47	375 196,02	287 450	302 100
Total Charges	304 496,16	312 200	312 200	335 400
Résultat d'Exercice	20 039,31	63 000	-24 750,00	-33 300,00

BILAN 2016/17			
Actif	Passif		
Boue CE - CC	14 289,15	Fonds social/IF	222 644,11
Boue CE - CSL Pro	3 615,66	Prov. échanges-Investiss Standt	150 000,00
Boue CE - Livret A	4 287,51	Clubs + Autres Fourm.	24 207,20
Boue CE - Parts Sociales	70 000,00	Charges Constatées Gévance	
Boue Pop - CC	3 452,20	Dettes Fiscales/Sociales	
Boue Pop - CAT		Autres Charges	
Boue Pop - Parts Sociales	22 500,00	Palements en attente	9 560,15
Boue Pop - Livret soc.	236 867,28		
Classes	175,45		
Virements internes			
<b>Total disponibilité</b>	<b>355 188,25</b>	<b>Résultat Exercice</b>	<b>2 421,44</b>
Clubs + Autres Clients	53 644,65		
	408 832,90		
24/11/2017			

Compte d'exploitation et bilan 2015-2016 / Budget prévisionnel

Comptes d'exploitation CHARGES

	2015	2016	BP 2016	BP 2018
<b>Achats</b>	<b>15 712,27</b>	<b>25 874,97</b>	<b>19 500</b>	<b>28 500</b>
6022 Achats Mueillons / Câbles	6 466,91	6 489,38	5 500	6 500
6062 Achats Fournitures Bureau	6 183,36	10 987,27	8 000	15 000
6063 Achats Matériel Divers	3 062,00	6 518,32	5 000	7 000
600 Charges à reclasseur		4 472,65		
<b>Charges d'activité</b>	<b>221 865,50</b>	<b>272 058,80</b>	<b>197 100</b>	<b>214 300</b>
613 Locations Stands divers	5 020,00	5 210,00	5 500	5 500
615 Entretien et réparations	1 594,32	563,04	1 500	943,44
6228++ Aides EDT	10 320,00	5 370,00	6 500	13 672,37
62281 Aides EDT Encadrements	11 100,00	16 200,00	13 000	15 000,00
6228 Vacations S/Formations Ligue	2 680,00	2 630,00	5 000	869,18
6229 Formations Ligue/Intervenants	3 507,45	4 000	4 000	1 064,10
623 Publicité, Relations publiques	2 592,40	900,10	15 000	234,70
6237 Missions - Réceptions	26 984,36	28 031,20	28 000	31 623,31
6234 Récupérations	3 783,16	3 067,16	4 000	7 264,40
6235 Frais S/Match - Rencontres	659,00	1 521,00	3 000	1 094,00
6236 Vacations Arbitrages	10 590,15	10 171,20	10 000	9 191,70
6231 Vacations diverses	140,00		300	641,00
6232 Vacations SPECTRE				2 290,00
6238 Retours Clubs	4 086,20	4 376,00	4 000	4 760,90
6251 Frais de déplacements	16 334,13	23 361,81	22 000	22 199,71
616 Primes d'Assurance	2 514,48	2 858,58	2 500	2 861,59
622 Intermédiaires et Honoraires	2 217,60	534,00	2 500	906,00
627 Frais PTT	1 030,25	4 274,14	2 000	905,87
6715 Subventions accordées	6 512,00	5 850,00	3 000	16 100,00
6281 Cotisations	240,00	360,00	300	500,00
6716 Conventions Clubs/Pôle	15 000,00	86 199,57	30 000	806,29
681 Dotation Invest. Structures Stand	95 000,00	70 000,00	35 000	80 000,00
<b>Charges Personnel</b>	<b>89 550,52</b>	<b>88 676,55</b>	<b>94 000</b>	<b>86 525,50</b>
6411 Salaires	50 690,88	45 835,44	55 000	55 531,54
6451++ URSSAF/Mutuelles/Retraites	38 859,64	42 841,11	39 000	30 993,96
<b>626 Charges Financières</b>	<b>666,68</b>	<b>574,73</b>	<b>800</b>	<b>769,28</b>
632 Impôts et Taxes	769,00	848,00	800	800
<b>Charges Exceptionnelles</b>	<b>637,60</b>	<b>600,00</b>	<b>0</b>	<b>-500,00</b>
604 Charges sur Exercice antérieur	637,60	600,00		
RRR Dots Clubs				-500,00
<b>Total des Charges</b>	<b>329 401,87</b>	<b>388 631,05</b>	<b>312 200</b>	<b>335 400</b>

le 22/11/2017

Jean-Luc Geop

ANTONIN ELISABETH

---

Wihr au Val, le 15 janvier 2018

Monsieur le Président de la  
Ligue de Tir d'Alsace

M. Le Président,

Suite à l'AG du CD tir 68, je me permets de vous relancer concernant le problème du tir 25 m par les jeunes auquel vous n'avez répondu qu'évasivement.

Comme vous le savez il y a de moins en moins de jeunes qui peuvent participer aux disciplines pistolet 25m. (2 dans le 68).

Comme un jeune n'a pas le droit de posséder une arme il doit tirer avec l'arme du club et c'est le président qui doit l'accompagner ce qui est insensé. (Aller à Bordeaux ou Moulins), ou bien avec celle d'un accompagnateur si ce dernier est disponible, ce qui entraînera des frais de déplacement supplémentaires et importants.

Frédéric BIRGERT a déjà posé ce problème par écrit il y a quelques mois, mais à ce jour personne ne semble se sentir concerné ou compétent, n'ayant jamais eu de réponse. L'année dernière il a accompagné sans problème un cadet aux Francs à Volmerange-les-Mines, avec une arme de club que nous avons achetée spécialement pour les jeunes (Hämmerli SP 20) ce qui n'est plus possible maintenant.

#### **Alors comment faire ?**

Si le tir sportif doit évoluer vers les jeunes, je pense que la **LRTA doit intervenir auprès de la FFtir** pour qu'elle demande un aménagement auprès du ministère.

D'autre part dans l'ébauche du décret de loi il était prévu que le président du club puisse détenir à son domicile les armes du club :

Je cite : « **Il sera expressément prévu que les présidents d'associations sportives seront autorisés à conserver à leur domicile les armes du club. Et pourront en transporter au maximum 5 à la fois entre leur domicile et le club.** »

Cela a été purement et simplement oublié volontairement probablement dans le décret publié ; de ce fait notre société qui devait mettre ses armes au stand 50 m situé en pleine forêt où des malfaiteurs pourraient accéder sans être dérangés même si nous y mettions une chambre forte, a décidé de se dessaisir de ses armes ; de ce fait les jeunes ne pourront plus s'entraîner au pistolet 25 m, alors que nous avons fait l'acquisition de deux SP 20.

En espérant une réponse qui nous indiquera la marche à suivre d'une manière **acceptable**, sans que cela devienne une usine à gaz impossible à respecter, pour que nos jeunes puissent pratiquer les disciplines 25m.

Cordialement,  
J. Georges HAEUSSLER